Année européenne du **vieillissement actif**
et de la **solidarité intergénérationnelle** 2012

La contribution de l'UE au vieillissement actif et à la solidarité intergénérationnelle

Financé par la

Commission européenne

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
Unit D.3
Manuscrit terminé en juin 2012

© Photo de couverture: Getty Images
Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*): 00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu).

Une fiche catalographique ainsi qu'un résumé figurent à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2012

ISBN 978-92-79-25127-6
doi:10.2767/67786

© Union européenne, 2012
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ELEMENTAIRE (ECF)

Avant-propos du commissaire Andor

Nous avons tendance à oublier que le vieillissement de la population est une évolution importante; c'est le résultat de conditions de vie plus saines et d'avancées médicales qui permettent de réduire la mortalité précoce. En outre, les personnes sont aujourd'hui plus libres de choisir si elles veulent avoir des enfants et à quel moment.

Pourtant, il est incontestable que le vieillissement rapide de la population européenne au cours des prochaines décennies et le départ en retraite de la génération du «baby-boom» posent des défis réels. Beaucoup craignent que la vie soit plus difficile dans les sociétés plus âgées dans lesquelles nous vivrons et que des tensions, voire des conflits ouverts, entre les générations seront inévitables.

L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle 2012 a pour objectif de prévenir de tels écueils. Il est nécessaire de soutenir le vieillissement actif dans tous les aspects de la vie, qu'il s'agisse des activités professionnelles, communautaires et familiales ou de la capacité à vieillir en bonne santé et de manière autonome. C'est sur cette base que reposera la solidarité intergénérationnelle dans les années à venir. Cela signifie que nous resterons maîtres de notre propre vie en vieillissant, au lieu de dépendre des jeunes générations.

Le vieillissement actif commence dans le milieu professionnel. Un tiers des Européens ont déclaré récemment dans une enquête Eurobaromètre qu'ils aimeraient poursuivre leur activité professionnelle après avoir atteint l'âge de la retraite, mais pas nécessairement à temps plein. Mais actuellement, peu d'entre eux ont la possibilité de le faire.

Dans le même temps, cela implique de modifier notre attitude vis-à-vis du vieillissement, de rehausser la limite entre les «jeunes» et les «vieux», puisque notre espérance de vie augmente, et de mieux apprécier le soutien et l'expérience que les personnes âgées peuvent offrir et offrent dans tous les domaines de la vie. Le vieillissement actif, c'est aussi offrir un meilleur soutien aux personnes âgées qui en ont besoin afin que les problèmes de santé ne conduisent pas automatiquement à l'exclusion et à la dépendance excessive vis-à-vis de l'aide des autres, leur garantissant ainsi une vie digne.

Il s'agit d'une vaste stratégie à laquelle les gouvernements, les entreprises, les syndicats et la société civile doivent contribuer à tous les niveaux. Les principaux instruments politiques sont entre les mains des dirigeants des États membres. Toutefois, l'Union européenne (UE) a un rôle à jouer à cet égard. Elle peut mobiliser toute une série d'instruments politiques visant à soutenir les efforts des États membres et des autres parties prenantes.

L'Année européenne nous offre à tous une occasion de réfléchir à ce que nous pouvons faire pour concrétiser le vieillissement actif et de nous engager en faveur de nouvelles initiatives dans les années à venir. Cette brochure présente la contribution de l'UE en faveur de la stratégie de vieillissement actif et montre que l'UE est un partenaire de poids dans ce domaine.

J'espère que cette brochure contribuera à renforcer la volonté de collaborer au niveau européen et inspirera une plus grande détermination des États membres à promouvoir le vieillissement actif, permettant ainsi à la solidarité intergénérationnelle de résister à l'épreuve du vieillissement de la population.

László ANDOR

Commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion

Sommaire

Avant-propos du commissaire Andor 1

Introduction 3

1. Le vieillissement actif et les objectifs et valeurs fondamentaux de l'UE 5

2. La législation de l'UE en faveur du vieillissement actif 6
   - *La lutte contre les discriminations* 6
   - *La législation sur l'égalité entre les sexes* 6
   - *La santé et la sécurité dans le milieu professionnel* 7
   - *La sécurité sociale et la libre circulation* 7

3. La manière dont les Fonds structurels et de cohésion européens soutiennent le vieillissement actif 8
   - *Le Fonds social européen* 8
   - *Le Fonds européen de développement régional* 8
   - *Le Fonds de cohésion* 9
   - *Le Fonds européen agricole pour le développement rural* 9

4. La recherche et l'innovation 10
   - *Le septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique* 10
   - *La politique de cohésion soutient la recherche et l'innovation* 10
   - *Le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation* 10
   - *La programmation conjointe en matière de recherche* 11
   - *Le partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé* 11

5. Le soutien de l'UE aux décideurs nationaux: des stratégies coordonnées et un apprentissage mutuel 13
   - *Comprendre l'évolution démographique* 13
   - *La stratégie européenne pour l'emploi* 13
   - *La méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale et d'inclusion sociale* 14
   - *Lutter contre la discrimination fondée sur l'âge* 16
   - *L'égalité des chances pour les personnes handicapées* 16
   - *Une stratégie en faveur de l'égalité des sexes* 17
   - *L'innovation sociale* 17
   - *Le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale* 17
   - *Les priorités de santé publique, la promotion et le financement de l'activité physique* 17
   - *La promotion de l'accessibilité et de la mobilité* 18
   - *La promotion des TIC pour le vieillissement actif* 19
   - *Encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie* 19
   - *Conclusion* 20

Introduction

L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle 2012 vise à inciter les parties prenantes à tous les niveaux à fixer des objectifs ambitieux et à prendre des mesures qui permettront à nos sociétés de faire face au vieillissement démographique en augmentant la contribution des personnes âgées à la société et en renforçant leur autonomie.

Il s'agit d'une initiative opportune, étant donné que les fortes cohortes d'individus nés dans les années 40 et 50 atteignent maintenant l'âge de la retraite. Ainsi, une évolution démographique a actuellement lieu au sein de l'UE, avec d'énormes conséquences sociales, économiques, budgétaires et politiques.

Deux grandes tendances se dégagent. Premièrement, il est prévu que la population en âge de travailler (15-64 ans) chute de 20,8 millions entre 2005 et 2030, alors que les cohortes du baby-boom prennent leur retraite. Cela a des implications énormes pour l'avenir de l'emploi et de la croissance dans l'UE, ainsi que pour la pérennité de la protection sociale et des systèmes de santé, qui font face à un écart grandissant entre les dépenses nécessaires et les recettes tirées des impôts et des cotisations.

Deuxièmement, le nombre de personnes âgées augmente rapidement. On prévoit que le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans augmente de 57,1 % entre 2010 et 2030 ([1]). Cela se traduira par une augmentation de 12,6 millions des personnes de plus de 80 ans en Europe et aura des implications considérables sur les services de santé et de soins. Il est possible de répondre efficacement à cette évolution démographique à l'aide d'une approche positive qui met l'accent sur les potentiels des groupes les plus âgés. La notion de vieillissement actif est au cœur de cette réponse positive à l'évolution démographique, qui est essentielle pour préserver la solidarité intergénérationnelle. Le vieillissement actif a trois grandes implications:

1. permettre aux femmes et aux hommes de travailler plus longtemps. En surmontant les obstacles structurels (notamment le manque de soutien pour les soignants informels) et en proposant des mesures incitatives appropriées, il est possible d'aider de nombreuses personnes âgées à rester actives sur le marché du travail, avec des avantages systémiques et individuels;
2. faciliter la citoyenneté active au moyen d'environnements favorables qui tirent parti de la contribution que les femmes et les hommes âgés peuvent apporter à la société;
3. permettre aussi bien aux femmes qu'aux hommes de rester en bonne santé et de vivre de façon autonome lorsqu'ils vieillissent, grâce à une approche du vieillissement en bonne santé fondée sur le parcours de vie, associée à un logement et des environnements locaux adaptés qui permettent aux personnes âgées de rester chez elles aussi longtemps que possible.

L'Europe ne peut répondre aux défis de l'évolution démographique qu'à travers le vieillissement actif; sa prospérité et sa cohésion sociale futures en dépendent.

La stratégie Europe 2020 de l'UE vise à assurer une croissance intelligente, durable et inclusive et des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Elle a défini cinq objectifs spécifiques que l'UE doit atteindre à l'horizon 2020, notamment un taux d'emploi de 75 % pour l'ensemble de la tranche des 20-64 ans et une réduction d'au moins 20 millions de personnes dans la population en proie à la pauvreté et à l'exclusion sociale ou menacée de l'être ([2]).

Le vieillissement actif constitue un volet essentiel de la stratégie Europe 2020. Sa réussite dépend dans une large mesure de l'autonomisation des personnes âgées, leur permettant de contribuer pleinement au marché du travail et au reste de la société. Les personnes âgées doivent pouvoir rester actives en tant que travailleurs, consommateurs, soignants, volontaires et citoyens.

Le vieillissement actif est le fondement de la solidarité intergénérationnelle: un objectif de l'UE exprimé dans l'article 3 du traité de Lisbonne. Il signifie que les personnes âgées peuvent se prendre en charge elles-mêmes et contribuer à la société, et permet d'en faire plus pour les personnes âgées les plus dépendantes.

Enquête Eurobaromètre sur le vieillissement actif

Selon une enquête Eurobaromètre 2012, la majorité des Européens (60 %) rejettent la nécessité de relever l'âge de la retraite. Ce rejet est plus marqué en Roumanie (87 %), en Lettonie (86 %) et en Slovaquie (83 %). Il n'y a qu'au Danemark (58 %), aux Pays-Bas (55 %), en Irlande (53%), au Royaume-Uni (51 %) et en Autriche (49 %) que la majorité des personnes interrogées est d'accord sur la nécessité de relever l'âge officiel de la retraite.

Ce rejet ne signifie toutefois pas que les Européens ne sont pas prêts à envisager de travailler plus longtemps. Environ 61 % soutiennent l'idée qu'il devrait être possible de continuer à travailler après avoir atteint l'âge officiel de la retraite et 53 % rejettent l'idée d'un âge obligatoire pour la retraite.

L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle 2012 vise à créer un nouvel élan en vue d'atteindre les objectifs fixés, y compris les objectifs économiques et sociétaux plus larges, en mobilisant l'opinion sur ces questions cruciales, en faisant évoluer les mentalités et en impliquant la société à tous les niveaux pour mieux permettre aux personnes âgées de rester actives et de continuer de participer pleinement à la société, aux côtés des jeunes générations.

La Commission européenne espère que l'Année permettra aux États membres, aux autorités locales et régionales, aux partenaires sociaux et aux organisations de la société civile de prendre de nouvelles mesures et de nouveaux engagements pour promouvoir le vieillissement actif et renforcer ainsi la solidarité

([1]) Scénario de base d'Eurostat.

([2]) Les autres objectifs couvrent l'éducation, le changement climatique et l'énergie, et la recherche et le développement. http://ec.europa.eu/europe2020/reaching-the-goals/targets/index_fr.htm

intergénérationnelle. Chacun de ces acteurs doit apporter une contribution spécifique et devrait envisager l'Année comme une occasion d'étudier d'autres possibilités de promotion du vieillissement actif.

Cela vaut également pour l'UE, qui ne dispose que d'une compétence limitée dans de nombreux domaines clés du vieillissement actif, mais qui peut néanmoins apporter une contribution significative en soutenant les mesures prises dans les États membres. Cette brochure expose l'action de l'UE visant à encourager le vieillissement actif. Elle présente les instruments pouvant soutenir une politique de vieillissement actif:

- la législation européenne;
- des financements de l'UE par l'intermédiaire des Fonds structurels et de cohésion;
- des initiatives européennes de recherche et d'innovation;
- de nombreuses stratégies, programmes, processus et initiatives de l'UE visant à faciliter l'apprentissage mutuel entre les États membres et les régions.

Cette brochure présente les mesures existantes au niveau de l'UE, mais se penche également sur d'autres actions faisant encore l'objet de débats, tels que la législation en cours d'élaboration et les propositions de programmes de financement du nouveau cycle budgétaire pour la période 2014-2020.

1. Le vieillissement actif et les objectifs et valeurs fondamentaux de l'UE

L'engagement de l'UE en faveur du vieillissement actif repose sur ses valeurs fondamentales, telles que définies dans les traités. Le traité de Lisbonne de 2009 a confirmé que «[l]'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme [3]... Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes [et] la solidarité entre les générations» [4].

La Charte des droits fondamentaux est la manifestation la plus forte et la plus explicite de ces valeurs, elle a un caractère juridiquement contraignant pour le fonctionnement de tout organisme de l'UE et s'applique également aux États membres lors de la mise en œuvre de la législation de l'UE. Dans cette Charte, le chapitre sur l'égalité comporte deux articles (voir encadré) qui témoignent clairement des liens avec le vieillissement actif.

La Charte contient aussi des droits supplémentaires qui s'appliquent aux objectifs en matière de vieillissement actif dans des domaines tels que l'égalité entre les sexes, la sécurité sociale, la santé et l'éducation.

L'UE a signé la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées qui couvre l'autonomie, la non-discrimination, la participation pleine et effective à la société, l'égalité des chances et l'accessibilité des personnes. Il s'agit de questions clés liées au vieillissement actif pour de nombreuses personnes qui ont développé un handicap.

En outre, l'article 6, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne engage l'UE à adhérer à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (du Conseil de l'Europe) qui institue notamment la Cour européenne des droits de l'homme.

La Commission européenne a créé le portail e-Justice pour aider les citoyens à comprendre les droits conférés par ces instruments et la façon dont ils peuvent être appliqués.

Le vieillissement actif dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE

Article 21, paragraphe 1 – Non-discrimination
«Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur […] un handicap, l'âge […]»

Article 25 – Droits des personnes âgées
«L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle.»

(3) Version consolidée du traité sur l'Union européenne: article 2.
(4) Ibid., article 3.

2. La législation de l'UE en faveur du vieillissement actif

Si les principaux domaines du vieillissement actif restent sous la responsabilité première des États membres, il existe plusieurs domaines clés dans lesquels la législation de l'UE contribue à la stratégie globale en la matière. Ces lois ne peuvent être adoptées que pour les questions pour lesquelles les traités de l'UE leur confèrent un pouvoir d'action.

La lutte contre les discriminations

Une **directive** est un acte législatif de l'UE qui impose aux États membres d'adopter des dispositions juridiques en vue d'atteindre un certain résultat, sans fixer la forme exacte ni les moyens de mise en œuvre.

La mise en œuvre des valeurs fondamentales de l'Union européenne, telles que définies dans les traités, implique de lutter contre les discriminations pour divers motifs, y compris l'âge et le handicap. La discrimination fondée sur l'âge menace la capacité des individus à participer pleinement au marché du travail et à l'ensemble de la société. La discrimination compromet aussi les efforts de la société visant à atteindre des objectifs en matière d'emploi et à relever les défis liés à l'évolution démographique.

Lutter contre la discrimination liée à l'âge sur le marché de l'emploi est essentiel pour garantir le vieillissement actif au travail. Alors que les travailleurs âgés sont invités et encouragés à prolonger leur activité professionnelle, il est essentiel que des emplois adaptés soient disponibles. La discrimination fondée sur l'âge limite injustement la palette de possibilités offertes aux travailleurs âgés.

En 2000, l'UE a adopté la directive 2000/78/CE du Conseil portant création d'un cadre général pour lutter contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle en matière d'emploi et de travail. Elle oblige les États membres à rendre illégale l'inégalité de traitement entre les personnes, notamment pour des motifs d'âge et de handicap, dans les domaines de l'emploi, du travail ou des activités non salariées, y compris les conditions de recrutement, de promotion, de formation professionnelle, de conditions de travail et d'adhésion à des organisations.

La directive impose aux États membres de mettre en place une législation nationale qui interdit la discrimination directe et indirecte et le harcèlement et les rétorsions au motif de l'âge. Les différences de traitement fondées sur l'âge ne sont autorisées que si elles sont objectivement justifiées par un objectif légitime du marché du travail et si les moyens de réaliser cet objectif sont appropriés et nécessaires.

Tous les États membres ont transposé ce principe de non-discrimination dans leur législation nationale. La Commission européenne a suivi ce processus, en lançant le cas échéant des procédures d'infraction contre les États membres qui n'ont pas mis en œuvre les principes de la directive de manière satisfaisante.

En vue de l'Année européenne 2012, Equinet, le Réseau européen des organismes d'égalité, a publié en septembre 2011 un rapport intitulé Combattre l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge qui repose sur une enquête sur le travail que les organismes de promotion de l'égalité de traitement effectuent dans le domaine de la discrimination fondée sur l'âge.

La Cour de justice de l'Union européenne a rappelé que le principe de non-discrimination en fonction de l'âge est un principe général du droit de l'UE en ce sens qu'il constitue une application spécifique du principe général d'égalité de traitement ([5]). Pour obtenir une étude détaillée sur les interprétations de la Cour de justice sur des questions clés telles que l'âge de la retraite et du recrutement, voir Evolution of ECJ Case-Law on Age Discrimination, Robin Allen QC ([6]).

Proposition législative

Lutte contre les discriminations en matière d'accès aux biens et aux services

La Commission européenne a adopté une proposition de directive interdisant la discrimination pour des motifs d'âge, entre autres, en matière d'accès aux biens et aux services, à la protection sociale et à l'éducation.

Cette directive viendrait compléter le cadre législatif de l'UE en matière d'égalité de traitement en fonction de l'âge. Elle est encore en cours de négociation au sein du Conseil.

Accessibilité

La Commission européenne étudie la création d'un nouvel acte législatif européen sur l'accessibilité pour améliorer l'accessibilité des consommateurs aux biens et services.

Cet acte porterait principalement sur les consommateurs potentiellement vulnérables, tels que les personnes handicapées et les personnes âgées. Une consultation publique s'est achevée en février 2012.

La législation sur l'égalité entre les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des valeurs communes sur lesquelles est fondée l'Union et les traités indiquent que sa promotion fait partie des tâches de l'Union. L'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE stipule que «[L]'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération».

L'UE a adopté plusieurs directives spécifiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui contribuent à la réalisation des objectifs en matière de vieillissement actif. Pour ce faire, elles s'attaquent aux principaux domaines de l'inégalité entre les sexes qui limitent l'accès à l'emploi et les possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie. Ces inégalités se traduisent par un revenu de retraite inférieur et des risques de pauvreté supérieurs chez les femmes âgées.

([5]) Voir les affaires de la Cour de justice: arrêt du 22 novembre 2005, Mangold (C-144/04) et arrêt du 19 janvier 2010, Kücükdeveci (C-555/07).

([6]) http://www.cloisters.com/news-pdf-downloads/robin-allen-qc-evolution-of-ecj-case-law-march-2011.pdf

Les directives suivantes sur l'égalité entre les sexes ont une importance particulière pour le vieillissement actif:

- directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (2006/54/CE); Cette directive de refonte intègre les directives précédemment applicables dans les domaines suivants:
  - l'égalité des rémunérations (75/117/CEE);
  - l'égalité de traitement en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail (76/207/CEE modifiée par 2002/73/CE);
  - les régimes professionnels de sécurité sociale (86/378/CEE, modifiée par 96/97/CEE);
- directive relative à la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale (79/7/CEE);
- directive concernant l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante (2010/41/UE). À compter d'août 2012, cette directive abroge la directive précédente (86/613/CEE);
- directive mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services (2004/113/CE)

Ces directives sont complétées par des mesures non législatives dans le cadre de la stratégie européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 (p. 17) et par un financement au titre du programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress) (p. 17).

La santé et la sécurité dans le milieu professionnel

La santé et la sécurité dans le milieu professionnel sont essentielles pour prévenir les accidents du travail et les maladies liées au travail. Garantir la santé et la sécurité des travailleurs tout au long de leur carrière professionnelle est une condition essentielle pour leur assurer une vie active durable et un vieillissement actif et en bonne santé après la retraite. Cet aspect constitue un pan important des mesures globales visant à permettre aux citoyens de poursuivre leur activité professionnelle plus longtemps et à les encourager dans cette voie, et donc à soutenir la viabilité des régimes de retraite.

L'UE a adopté une série de directives sur la santé et la sécurité au travail qui fixent des exigences générales relatives à la prévention et à la protection des risques professionnels au travail. Les États membres doivent veiller à ce que leur législation nationale respecte ces directives et qu'elles soient mises en œuvre de manière efficace.

La Commission européenne soutient les efforts des États membres au moyen de campagnes européennes et d'initiatives de sensibilisation dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle en matière de santé et de sécurité au travail (2007-2012) qui fait actuellement l'objet d'une évaluation. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) est un acteur clé de cette stratégie.

La sécurité sociale et la libre circulation

Le vieillissement actif exige également que les citoyens de l'UE puissent jouir de leurs droits de protection sociale partout dans l'UE. L'UE a accepté les mesures destinées à protéger l'accès des personnes qui sont ou ont été géographiquement mobiles à la sécurité sociale et aux systèmes de protection sociale qui permettent aux personnes âgées de participer à la société et de vivre de façon autonome.

Dialogue social et vieillissement actif

La Commission européenne encourage le «dialogue social» bipartite entre les organisations patronales et syndicales, ainsi que la participation au dialogue tripartite. Cela a mené à des accords-cadres, dont certains sont désormais partie intégrante de la législation européenne. Ils peuvent présenter beaucoup d'intérêt pour le vieillissement actif sur le marché du travail, par exemple dans les domaines suivants:

- Congé parental
- Travail à temps partiel
- Travail à durée déterminée
- Télétravail
- Conditions de travail des travailleurs intérimaires

Il a été question d'étendre le congé parental au congé filial (pour s'occuper des membres de la famille à charge) et d'étendre également les objectifs et les dispositions en matière de garde d'enfants aux services de soins pour toutes les personnes à charge.

Un règlement européen sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (883/2004) garantit que les citoyens peuvent acquérir des droits de sécurité sociale, même s'ils ont été affiliés à des juridictions différentes tout au long de leur carrière, et qu'ils peuvent bénéficier de leurs pensions légales et de la protection sociale partout dans l'UE.

L'accumulation des droits à pension professionnelle (deuxième pilier) dans le cadre de la mobilité transfrontalière n'est pas encore protégée d'une manière similaire par la législation européenne. La directive 98/49/CE du 29 juin 1998 garantit que les personnes qui se déplacent à travers les frontières peuvent percevoir leurs droits à pension professionnelle dans toute l'UE et qu'elles ne sont pas traitées moins favorablement que les personnes qui changent d'emploi dans leur pays, mais la législation visant à garantir que les travailleurs mobiles peuvent accumuler des droits de pension acquis et que ceux-ci sont maintenus après avoir quitté un régime de pension professionnelle est toujours en préparation.

Les droits à pension professionnelle, et pas seulement ceux des travailleurs qui se déplacent à travers les frontières, sont également protégés par deux directives européennes. L'une d'elle est relative aux institutions de retraite professionnelle (2003/41/CE). Elle prévoit une surveillance et des règles pour les systèmes de retraite professionnelle sur le marché intérieur. L'autre directive concerne la protection des employés en cas d'insolvabilité de l'employeur (2008/94/CE) et oblige les États membres à prendre des mesures pour protéger les droits à pension professionnelle.

L'accès aux soins de santé est particulièrement important pour les personnes âgées. Le règlement sur la coordination des législations de sécurité sociale (883/2004) prévoit l'égalité de l'accès à l'assurance maladie obligatoire et aux systèmes de santé pour les personnes qui se déplacent à travers les frontières. En outre, la directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (2011/24/UE) protège le droit des patients à bénéficier de toutes les informations dont ils ont besoin lorsqu'ils reçoivent des soins de santé dans un autre État membre de l'UE.

3. La manière dont les Fonds structurels et de cohésion européens soutiennent le vieillissement actif

Une proportion importante du budget de l'UE est consacrée au soutien des efforts des États membres visant à créer des emplois, à promouvoir le développement économique et à garantir la cohésion sociale, économique et territoriale dans l'ensemble de l'Union. Le vieillissement actif et en bonne santé est un élément central de la réalisation de ces objectifs globaux. Il jouit, par conséquent, d'une bonne visibilité dans les programmes et les projets de financement.

Le Fonds social européen

Avec un budget de 75 milliards d'euros pour la période de programmation 2007-2013, le Fonds social européen (FSE) promeut des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en finançant des initiatives visant à aider les citoyens à améliorer leurs compétences et leurs perspectives d'emploi dans l'ensemble de l'Europe, en particulier dans les pays les moins prospères. La Commission européenne accepte les priorités de financement, sans être directement impliquée dans la sélection des projets qui sont gérés par les autorités de gestion du FSE dans chaque pays.

Le FSE constitue une source majeure d'innovation, d'expérimentation et de progrès à l'échelle européenne pour promouvoir le vieillissement actif dans le domaine de l'emploi. Il a déjà permis de financer des initiatives mises en œuvre par un large éventail d'organismes pour former et reconvertir les travailleurs âgés, adapter les entreprises à l'emploi des travailleurs âgés et lutter contre la discrimination en fonction de l'âge sur le marché de l'emploi et dans le milieu professionnel.

Le FSE finance des projets locaux et régionaux visant à tester des façons nouvelles et créatives de garantir le vieillissement actif dans le domaine de l'emploi. Il a, en outre, créé des réseaux transnationaux favorisant l'échange des bonnes idées et des politiques élaborées.

En octobre 2011, la Commission a proposé des règles pour la future politique de cohésion, y compris le FSE. La proposition prévoit de porter l'enveloppe globale du FSE à 84 milliards d'euros pour la période de programmation 2014-2020. Promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé est l'une des priorités d'investissement proposées par le FSE pour la nouvelle période.

Le Fonds européen de développement régional

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) dispose d'un budget de 201 milliards d'euros pour la période de programmation actuelle 2007-2013 afin de soutenir les initiatives visant à promouvoir le développement économique et social général des régions d'Europe, à réduire les disparités régionales en aidant en particulier les régions les plus défavorisées et à améliorer l'égalité de l'accès aux services publics. Le FEDER consacre une part importante de son budget au développement des infrastructures et des services sociaux et sanitaires pour apporter des réponses nationales et régionales à certains des défis liés au vieillissement de la société, y compris les transformations des systèmes sociaux et sanitaires.

Un réseau pour promouvoir une meilleure efficacité du FSE en matière de promotion du vieillissement actif

Le **réseau ESF-AGE** regroupe les pouvoirs publics de 14 États membres et régions de l'UE. Par le partage et la mise en commun de connaissances et de bonnes pratiques, ils définissent, valident et diffusent des lignes directrices et d'autres outils pour aider les décideurs et les autres parties intéressées à créer, élaborer et mettre en œuvre des stratégies en matière de gestion de l'âge dans la nouvelle période de programmation.

Dans le cadre de la coopération territoriale européenne, les projets traitant des questions du vieillissement actif et en bonne santé relèvent du sous-programme Interreg IV-C et du programme Urbact.

Deux de ses sous-programmes, cofinancés par le FEDER et les États membres participants, apportent un soutien particulier aux initiatives de développement régional qui peuvent contribuer à l'objectif du vieillissement actif et en bonne santé.

Un projet Interreg IV sur le vieillissement dans les villes: Q-ageing (vieillissement de qualité en milieu urbain) résulte d'une coopération entre neuf villes et organisations en vue de partager des informations et des idées sur l'amélioration des services publics et de l'environnement urbain pour répondre aux besoins émergents d'une population vieillissante.

Le sous-programme Interreg IVC a financé des initiatives visant à promouvoir les entrepreneurs seniors, l'innovation intergénérationnelle dans les entreprises, les technologies du secteur de la santé, l'autonomie et les villes pour tous les âges. Ces projets s'inscrivent dans une approche globale visant à soutenir l'échange de bonnes pratiques, de nouvelles idées et de planification stratégique entre les régions afin d'améliorer l'élaboration des politiques en faveur de l'emploi et de la croissance.

Le sous-programme Urbact II a financé des réseaux de villes en vue d'étudier des solutions aux principaux défis économiques, environnementaux et sociaux en milieu urbain, notamment le vieillissement de la population. Il a financé des réseaux examinant des questions telles que la lutte contre les obstacles à l'emploi des travailleurs âgés dans les villes et l'accessibilité et la sécurité en milieu urbain, ainsi que des stratégies efficaces pour promouvoir le potentiel positif de la jeune génération.

Grâce à des investissements du FEDER, le programme pour la région de la mer Baltique renforce le développement d'une approche durable, concurrentielle et territorialement intégrée à travers les frontières. Le vieillissement est l'une des questions abordées par ce programme.

Un projet Urbact II en faveur de l'apprentissage mutuel

ActiveAge était un projet de coopération interrégionale visant à promouvoir activement l'apprentissage mutuel entre neuf villes européennes en vue d'élaborer des méthodologies communes, d'identifier les bonnes pratiques et d'améliorer la capacité des villes à faire face à l'évolution démographique. Il portait sur des domaines importants, tels que «l'âge et l'économie» (avec un intérêt particulier pour les conditions d'allongement de la vie active), «l'âge et les soins» et «l'âge et l'inclusion», avec des actions en faveur de la citoyenneté active et de l'accès à un logement adapté.

Dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020, la Commission propose d'allouer 376 milliards d'euros aux instruments de la politique de cohésion. Selon cette proposition, le FEDER recevrait jusqu'à 183 milliards d'euros des Fonds structurels plus larges. Les priorités d'investissement reflètent largement, et devraient contribuer à mettre en œuvre, les grands objectifs et initiatives de la stratégie Europe 2020, en les faisant porter également sur les objectifs de vieillissement actif liés à l'emploi, à la participation dans la société, à la santé et à l'autonomie.

Coopération dans le domaine du vieillissement dans la région de la mer Baltique: «Best Agers»

L'initiative **Best Agers** s'adresse aux personnes de 55 ans et plus. Elle a pour objectif de promouvoir l'innovation intergénérationnelle et de faire travailler les plus de 50 ans avec les jeunes dans les domaines du développement commercial et du développement des compétences, et ainsi générer de nouvelles idées et partager des expériences et des connaissances.

Le Fonds de cohésion

Le Fonds de cohésion est l'instrument financier de l'UE permettant d'atteindre l'objectif de convergence entre les États membres de l'UE les moins avancés et les plus développés. Il vise à réduire les écarts économiques et sociaux et à stabiliser les économies des États membres. Le budget de 69,6 milliards d'euros pour la période 2007-2013 est uniquement dépensé dans les États membres les plus pauvres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE.

Le Fonds soutient notamment des projets liés à l'environnement et aux infrastructures de transport dans ces pays. En créant des systèmes de transport accessibles, le Fonds contribue au vieillissement actif. En outre, la réforme du secteur public dans le domaine social et sanitaire, avec une attention particulière au vieillissement, a été identifiée comme un objectif clé de la politique de cohésion après 2013.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural

Doté d'un budget de 96 milliards d'euros pour la période de programmation 2007-2013, le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) est l'instrument financier de l'UE soutenant le développement rural. Il appuie les activités visant à améliorer la compétitivité du secteur agricole et forestier, la diversification de l'économie rurale, les conditions environnementales et l'attrait de la campagne et la qualité de vie dans les zones rurales.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées dans les zones rurales

Village Meeting Point est un projet financé par le Feader. Il a créé un lieu de rencontre pour des personnes âgées qui étaient auparavant isolées, dans le village danois d'Idestrup. Il comprenait du matériel et des formations informatiques, un centre de remise en forme, un café et un petit magasin, qui ont permis de favoriser considérablement le vieillissement actif au sein de la communauté.

Le Feader finance notamment des projets soutenant le développement des services sociaux et des infrastructures sociales au profit des communautés vieillissantes en milieu rural. De nombreuses zones rurales sont particulièrement touchées par l'évolution démographique, car les jeunes s'en éloignent pour rechercher un emploi et se former, laissant derrière eux une population qui vieillit rapidement.

Parmi les diverses activités visant à promouvoir le vieillissement actif qui peuvent bénéficier d'un soutien au titre du Feader, citons l'amélioration des connaissances et du potentiel humain par la formation professionnelle et les services de conseil, la diversification vers des activités non agricoles et la promotion des services locaux dans les zones rurales ([7]).

Les programmes de développement rural soutiennent également des projets reposant sur l'«approche Leader». Cette approche offre aux partenariats locaux la possibilité de concevoir des projets permettant de faire face à des problèmes locaux très spécifiques, liés par exemple aux communautés qui vieillissent, au manque de possibilités d'emploi et à l'insuffisance des services publics pour les personnes âgées.

La proposition de la Commission relative au soutien en faveur du développement rural par le Feader pour la période de programmation 2014-2020 [COM(2011) 627] prévoit des actions possibles pour les communautés vieillissantes dans les zones rurales, notamment le transfert de connaissances et des actions d'information, des services de conseil, des services de base et la rénovation des villages, la création de fermes et d'entreprises et la mise en place et le soutien de certaines stratégies de développement local portant sur le vieillissement actif dans les zones rurales au titre de l'«approche Leader».

([7]) La base de données des projets de politique de développement rural (PDR) indique la manière dont le FEADER est utilisé en pratique: http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm

4. La recherche et l'innovation

L'UE a un rôle majeur à jouer en matière de soutien et de coordination de la recherche et de l'innovation, notamment dans le domaine du vieillissement actif et en bonne santé. Le septième programme-cadre (7e PC) constitue son principal instrument de financement, mais le financement de la recherche et de l'innovation peut également provenir d'autres sources. Par ailleurs, l'UE peut promouvoir des partenariats pouvant développer des synergies grâce à la mise en commun des ressources et à une meilleure coordination des efforts de recherche.

Le septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique

Le septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (7e PC) dispose d'un budget total de 50,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013 et cofinance les projets transnationaux de recherche, de développement technologique et de démonstration qui répondent aux défis de l'Europe dans l'économie mondiale fondée sur la connaissance.

Ce programme constitue le cadre global de toutes les initiatives de recherche de l'UE, y compris celles qui visent à apporter des réponses à l'évolution démographique. Grâce à ses nombreux axes de recherche ([8]), le programme a financé des projets couvrant un éventail impressionnant de disciplines, de thèmes et d'outils liés au vieillissement actif et en bonne santé, notamment:

- la recherche fondamentale sur le vieillissement, qui permet de mettre au jour les mécanismes du vieillissement et de la longévité;
- l'innovation technologique pour favoriser l'autonomie des personnes âgées;
- l'insertion numérique et la santé en ligne;
- l'amélioration de l'accessibilité dans les transports en commun;
- les solutions relevant des technologies de l'information et de la communication (TIC) visant à prolonger la vie active;
- la recherche de nouveaux traitements ciblant les maladies les plus courantes chez les personnes âgées;
- la santé publique et les sciences sociales.

Les projets financés par l'UE sont documentés sur le site internet de CORDIS, le service communautaire d'information sur la recherche et le développement.

Multilinks (7e PC – Coopération – sciences socioéconomiques)

Multilinks étudie les réalités de l'évolution démographique, la solidarité intergénérationnelle, le bien-être et l'intégration sociale afin de jeter les bases d'une amélioration de l'élaboration des politiques en vue d'éviter les risques d'exclusion sociale pour toutes les tranches d'âge.

([8]) Voir «Understanding the Seventh Framework Programme» (Comprendre le septième programme-cadre), http://ec.europa.eu/research/fp7/index_en.cfm?pg=understanding

Le prochain programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, Horizon 2020, disposera, selon la proposition de la Commission, d'un budget de 80 milliards d'euros pour la période 2014-2020 et sera axé sur la mise en œuvre de l'union de l'innovation, une initiative phare de la stratégie Europe 2020. Il visera à transformer des idées novatrices en découvertes capitales pour répondre aux principaux défis sociétaux tels que le vieillissement actif et en tirer des avantages concurrentiels en vue de promouvoir l'emploi et la croissance. Il s'accompagnera d'un ensemble de mesures destinées à développer l'Espace européen de la recherche. Des feuilles de route sont prévues pour élaborer des stratégies globales en matière de recherche sur le vieillissement.

La politique de cohésion soutient la recherche et l'innovation

La politique de cohésion est fortement axée sur l'innovation qui compte parmi les exigences des orientations stratégiques de l'Union en matière de politique de cohésion pour la période de programmation 2007-2013. Ces orientations soulignent que, pour promouvoir le développement durable et renforcer la compétitivité, il est essentiel de concentrer les ressources sur la recherche et l'innovation (RDTI), l'entrepreneuriat, les TIC et la formation et l'adaptabilité des travailleurs.

Des mesures liées à l'innovation sont incluses dans la plupart des 455 programmes opérationnels, avec un investissement prévu de 86 milliards d'euros (dont près de 7 milliards proviennent du FEDER et 14 milliards du FSE). La politique de cohésion, avec son système de conception et de réalisation qui englobe la gouvernance à plusieurs niveaux, se trouve dans une position unique pour fournir une approche systémique de l'innovation qui inclut toutes les régions.

Le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation

Doté d'un budget de 3 621 millions d'euros pour la période 2007-2013, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) soutient les activités d'innovation, y compris l'éco-innovation et une meilleure utilisation des TIC, en particulier dans les PME qui peinent souvent à accéder à des financements pour de telles activités.

Le CIP a soutenu les petites et moyennes entreprises (PME) pour développer des activités novatrices qui répondent aux défis et aux opportunités liés à l'évolution démographique et fournissent des solutions pour le vieillissement actif.

Le CIP comporte trois sous-programmes, dont chacun peut être directement appliqué aux objectifs de vieillissement actif et en bonne santé:

1. Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE) peut financer des pratiques novatrices dans le domaine de l'emploi des travailleurs âgés ou la fourniture de produits novateurs pour les consommateurs âgés.
2. Le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication favorise une adoption plus large des technologies novatrices reposant sur les TIC, y compris les services de TIC pour la santé, le vieillissement et l'inclusion.

3. Le programme «Énergie intelligente — Europe» (EIE) peut répondre aux problèmes de mobilité verte, un domaine également susceptible de réduire les obstacles au vieillissement actif.

InCasa (TIC)

InCasa a mis au point un système informatique intégrant surveillance de l'environnement et de la santé axée sur l'utilisateur et un réseau de services spécialisés afin de protéger les personnes âgées fragiles et prolonger la durée pendant laquelle elles peuvent vivre confortablement chez elles.

AENEAS (EIE)

Aeneas vise à devenir un projet européen de référence pour parvenir à la mobilité à faible consommation d'énergie dans une société vieillissante. Il est à l'origine de progrès concernant l'offre et la demande en matière d'incitation à la mobilité urbaine des personnes âgées.

La Commission propose un nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) pour la période 2014-2020 doté d'un budget de 2,5 milliards d'euros. Ce programme comprendra uniquement le volet «Compétitivité» du CIP. Le volet «Innovation» du CIP sera transféré vers le programme Horizon 2020.

La programmation conjointe en matière de recherche

La programmation conjointe, par l'intermédiaire de partenariats de recherche public-public et public-privé, est devenue un instrument de plus en plus important pour faire face aux défis de l'évolution démographique en Europe. De telles approches volontaires visent à éviter le chevauchement entre les efforts en matière d'emploi et de recherche aux niveaux nationaux dans les différents pays et entre les différents types d'institutions de recherche.

ALIAS (programme conjoint AAL)

ALIAS a mis au point un système robotique mobile qui interagit avec les utilisateurs âgés et leur fournit une assistance au quotidien, pour promouvoir le vieillissement en bonne santé et l'autonomie.

Le programme conjoint d'assistance à l'autonomie à domicile (AAL) vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Il finance des projets intégrant des produits intelligents et la fourniture de services à distance, y compris des services de soins pour améliorer la vie des personnes âgées à domicile, au travail et dans la société en général. Il dispose d'un budget total d'environ 700 millions d'euros pour la période 2008-2013, cofinancé environ pour moitié par le secteur public (national et européen) et des organismes privés.

L'UE et les États membres ont également lancé deux initiatives de programmation conjointe spécifiques visant à faciliter la mise en œuvre du vieillissement actif et en bonne santé. Les initiatives de programmation conjointes visent à améliorer la coordination et la collaboration entre les programmes de recherche européens et nationaux, avec notamment la possibilité de lancer des initiatives conjointes.

L'initiative de programmation conjointe intitulée «More Years, Better Lives» vise à tirer parti des défis et des opportunités spécifiques à l'évolution démographique en développant de nouvelles connaissances pluridisciplinaires comme base pour la recherche, l'innovation et l'élaboration de politiques futures.

L'initiative de programmation conjointe intitulée «Neurodegenerative Disease Research» a pour objectif ultime de trouver des remèdes pour les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer. Elle vise à entreprendre des collaborations en vue d'améliorer la compréhension de la maladie et de mettre au point des outils pour permettre l'identification précoce et le traitement, notamment des structures pour aider les patients et leurs familles.

Des financements supplémentaires pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer sont également fournis par l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI), un partenariat public-privé de 2 milliards d'euros entre la Commission européenne (7e PC) et la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA) visant à soutenir la création d'outils et de méthodologies pour renforcer la sécurité et l'efficacité des médicaments.

PharmaCog (IMI)

PharmaCog est un partenariat paneuropéen d'experts qui, au lieu d'être en concurrence, collaborent pour fournir des médicaments de haute qualité contre la maladie d'Alzheimer.

Le partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé

Le partenariat européen pilote d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé constitue une nouvelle initiative ambitieuse visant à intensifier la recherche et l'innovation en faveur du vieillissement actif et en bonne santé. Il s'est fixé l'objectif d'augmenter la durée de vie moyenne en bonne santé de deux ans à l'horizon 2020. Cela impliquerait une triple victoire: l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie des personnes âgées, l'amélioration de la viabilité des systèmes sociaux et sanitaires et la création de perspectives commerciales et d'emplois dans le domaine des produits novateurs.

Son approche consiste à faciliter la participation de toutes les parties prenantes pour surmonter les obstacles entravant l'innovation pratique dans les domaines suivants:
1. la prévention, le dépistage et le diagnostic précoce;
2. les soins et les traitements;
3. l'activité et l'autonomie des personnes âgées.

En termes pratiques, le partenariat cherche à rassembler les ressources et les savoir-faire dans ce domaine, à combler les manques de connaissances, à accélérer le processus d'innovation et à faciliter le développement et la multiplication des nouveaux produits et services. Pour ce faire, il supervisera notamment l'optimisation, l'alignement, la coordination et l'efficacité des outils financiers existants de l'UE.

Un plan de mise en œuvre stratégique du partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé a fait l'objet d'un accord à la fin de 2011 par un groupe de pilotage composé des parties intéressées. Il prévoit que la première série d'actions spécifiques du partenariat sera menée par les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile d'ici à 2020. Il s'agit des actions suivantes:

1. trouver des moyens novateurs de s'assurer que les patients suivent leur prescription;
2. trouver des solutions novatrices pour prévenir les chutes et soutenir un diagnostic précoce pour les personnes âgées;
3. promouvoir la coopération pour contribuer à prévenir le déclin fonctionnel et la fragilité, en mettant particulièrement l'accent sur la malnutrition;
4. promouvoir des modèles de soins intégrés pour les maladies chroniques chez les patients âgés, notamment grâce à la télésurveillance;
5. améliorer le recours aux solutions interopérables basées sur les TIC pour l'autonomie, par l'instauration de normes mondiales;
6. promouvoir l'innovation pour adapter les bâtiments, les villes et les environnements à l'âge et les rendre accessibles.

Une communication sur la concrétisation du plan de mise en œuvre stratégique de la Commission européenne examine le soutien de l'Union européenne en faveur de ces actions par la mise en place d'un cadre réglementaire et de financement adéquat et la création d'une «halle à l'innovation» à l'échelon européen regroupant des éléments probants et des idées novatrices.

5. Le soutien de l'UE aux décideurs nationaux: des stratégies coordonnées et un apprentissage mutuel

Comprendre l'évolution démographique

Bien comprendre l'évolution démographique sans précédent que connaît la société moderne est essentiel pour promouvoir le vieillissement actif et atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. L'UE a joué un rôle actif pour encourager les États membres, les régions et les parties intéressées à mieux comprendre les défis et les solutions possibles pour tirer pleinement parti du potentiel d'une population qui vieillit.

Depuis 2006, le forum européen sur la démographie rassemble tous les deux ans les principaux décideurs, parties intéressées et spécialistes européens pour discuter de la façon d'aborder l'évolution démographique. La Commission européenne publie un rapport européen sur la démographie qui présente les principaux faits et chiffres concernant les changements démographiques dans l'UE et examine différentes stratégies politiques.

En 2007, la Commission européenne a mis en place un groupe d'experts sur les questions démographiques composé de représentants de tous les États membres. Il est chargé de conseiller la Commission, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des orientations politiques définies en 2006 dans le document de politique générale de la Commission. La Commission organise régulièrement des séminaires et des ateliers en matière de bonnes pratiques qui portent sur les questions démographiques et sont mis à profit dans les travaux du groupe.

Élaboration d'un programme de recherche pour le bien-être dans les familles

Dans le cadre de l'AEF, le projet **«Familyplatform»** a été financé pour une durée de 18 mois (d'octobre 2009 à mars 2011) au titre du septième programme-cadre de l'Union européenne pour dresser le bilan des recherches existantes et définir un programme de recherche visant à accroître le bien-être des familles dans l'ensemble de l'Europe.

L'Alliance européenne pour les familles (AEF) réunit depuis 2007 des représentants de l'UE et des gouvernements en vue d'échanger des idées, des connaissances et des expériences. Elle met l'accent sur la promotion de politiques plus favorables aux familles qui permettent aux personnes, en particulier aux femmes, d'équilibrer leur vie professionnelle et familiale dans le contexte de l'évolution démographique, notamment l'augmentation des responsabilités familiales.

En vue de l'Année européenne, Eurostat a publié un ensemble de données complet dans un rapport intitulé «Active ageing and solidarity between generations: a statistical portrait of the European Union 2012» (Le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle: portrait statistique de l'Union européenne en 2012) qui présente des statistiques sur la démographie, le marché du travail, le passage de la vie active à la retraite, le bien-être et les soins de santé, les conditions de vie et la participation dans la société. Une enquête Eurobaromètre sur le vieillissement actif, également publiée en janvier 2012, donne une idée de l'attitude des Européens vis-à-vis de questions telles que le vieillissement, l'âge de la retraite, le travail volontaire, les soins aux personnes âgées et les technologies qui leur sont destinées, et révèle des différences culturelles intéressantes.

La communication de la Commission européenne intitulée **«L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité»** [COM(2006) 571] présente des réponses politiques à l'évolution démographique, y compris une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, une vie active plus longue et de meilleure qualité, une productivité accrue, une meilleure intégration des migrants et la viabilité des finances publiques afin de garantir des systèmes adéquats de protection sociale à long terme.

La stratégie européenne pour l'emploi

Promouvoir le vieillissement actif en matière d'emploi est à la fois un élément essentiel de la stratégie de vieillissement actif et un aspect important de la réalisation des objectifs économiques et sociaux de l'Europe pour l'avenir. Il est fondamental de trouver des moyens permettant de surmonter les obstacles structurels et comportementaux qui empêchent les travailleurs âgés de rester actifs sur le marché du travail.

Les politiques de l'emploi relèvent de la compétence des États membres. Toutefois, l'UE peut jouer un rôle dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'emploi. La Commission européenne s'emploie à superviser et à faciliter l'apprentissage mutuel entre les États membres concernant la promotion d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité au sein de l'UE. La stratégie européenne pour l'emploi fournit un cadre ([9]) permettant aux pays de l'UE de partager leurs expériences, leurs enseignements et leurs idées en matière de politique d'emploi, en bénéficiant de l'analyse globale et des recommandations de la Commission.

La stratégie Europe 2020 a fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 75 % des femmes et des hommes de 20 à 64 ans, à l'horizon 2020 dans l'UE. Pour y parvenir, la Commission encourage les États membres à mettre en œuvre des politiques actives en matière de vieillissement qui découragent le recours aux régimes de retraite anticipée et visent à favoriser le maintien en poste et la réintégration des travailleurs âgés.

La stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois constitue l'une des initiatives phares de la stratégie Europe 2020. Elle souligne l'importance de l'amélioration des compétences des travailleurs âgés, qui sont particulièrement vulnérables à la restructuration économique, et des politiques visant à soutenir les transitions des personnes âgées sur le marché du travail,

([9]) Voir la méthode ouverte de coordination: http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/open_method_coordination_fr.htm

en particulier pour retrouver un emploi après une période de chômage. Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie est très pertinent dans ce contexte (p. 19).

En avril 2012, la Commission a adopté un nouveau train de mesures en faveur de l'emploi pour encourager les États membres à stimuler l'emploi, réduire la fiscalité sur le travail, soutenir le développement des compétences dans les domaines présentant le plus grand potentiel de création d'emploi, tels que l'économie verte, les services de santé et les TIC. Il a notamment souligné que l'éducation et la formation tout au long de la vie étaient essentielles pour la sécurité en matière d'emploi.

Eurofound: un organisme tripartite de l'UE fournissant une expertise politique sur les conditions de vie et de travail

Établie à Dublin, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) fournit des informations, des conseils et son expertise sur les conditions de vie et de travail, les relations industrielles et la gestion du changement en Europe aux principaux acteurs du domaine de la politique sociale de l'UE, y compris les gouvernements, les institutions de l'Union européenne et les partenaires sociaux. Elle a mis au point un dossier d'information sur le vieillissement actif qui s'intéresse tout particulièrement à ce qui doit changer sur le lieu de travail pour assurer le maintien dans l'emploi des travailleurs âgés, ainsi qu'à la participation à la vie active des personnes ayant dépassé l'âge officiel de la retraite.

La méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale et d'inclusion sociale

Le vieillissement actif sur le marché du travail, le vieillissement actif au sein de la collectivité et le vieillissement en bonne santé sont des domaines concernés par les systèmes de protection sociale et les questions liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les systèmes de protection sociale et les politiques de l'emploi doivent se soutenir mutuellement pour encourager et permettre aux individus de travailler plus longtemps, tandis que les programmes de transferts sociaux et les services sociaux et de santé garantissent que les personnes âgées peuvent participer activement à la société et vivre de façon autonome.

Comme pour l'emploi, la protection sociale et les politiques d'inclusion sociale relèvent de la responsabilité des États membres. Néanmoins, l'UE y contribue considérablement en soutenant les réformes par la définition d'objectifs communs et un processus d'apprentissage mutuel. On appelle ce processus «méthode ouverte de coordination» (MOC) ([10]) en matière de protection sociale et d'inclusion sociale. La MOC concerne les pensions, les soins de santé et les soins de longue durée, ainsi que l'inclusion sociale. Elle fournit aux États membres:

1. des objectifs communs;
2. des indicateurs communs pour mesurer le niveau de réussite;
3. un cadre pour les rapports;
4. une analyse comparative pour évaluer les performances et identifier les bonnes pratiques.

L'établissement de rapports dans le cadre du comité de la protection sociale contribue à évaluer les progrès et à identifier les principaux défis et priorités pour l'avenir. Des séminaires d'évaluation par les pairs permettent de diffuser les bonnes pratiques entre les États membres et d'en débattre.

Influer de façon décisive sur la pauvreté et l'inclusion sociale

La réalisation de l'objectif d'Europe 2020 visant à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale exigera, dans de nombreux pays, de tenir également compte de la situation des personnes âgées, et en particulier des femmes âgées.

La MOC, en matière de protection sociale et d'inclusion sociale, soutient les États membres concernant la promotion de l'accès de tous aux ressources, aux droits et aux services nécessaires pour participer à la société, lutter contre l'exclusion et ses causes et permettre l'accès au marché du travail.

Outre son soutien en faveur de l'apprentissage mutuel et de l'échange par l'intermédiaire du processus de la MOC, la Commission européenne a mis en place la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui constitue l'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020. Elle vise à renforcer le travail à tous les niveaux en vue d'atteindre l'objectif principal de l'UE en matière de réduction de la pauvreté. Elle a notamment pour objectif de promouvoir de nouveaux partenariats et l'innovation sociale et d'optimiser l'utilisation de tous les fonds de l'UE destinés à des objectifs d'inclusion sociale.

Cette plateforme est l'une des réalisations de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'une des priorités de l'Europe en matière de lutte contre la pauvreté consiste à éliminer la discrimination et à accroître l'intégration des personnes handicapées, des minorités ethniques, des immigrants et des autres groupes vulnérables. Cela concerne directement les personnes âgées vulnérables. La plateforme contre la pauvreté et l'exclusion sociale met également un accent particulier sur les risques sociaux des migrants âgés dans ce contexte, y compris l'examen des besoins culturels et linguistiques spécifiques dont ils peuvent avoir besoin et les risques de pauvreté et d'isolement auxquels ils sont particulièrement confrontés.

Une stratégie globale pour des pensions adéquates, viables et sûres

La viabilité future de systèmes de retraite adéquats est indispensable pour le vieillissement actif au cours des décennies à venir. De nombreuses personnes âgées ne disposent d'aucune autre source de revenu que leur pension. Et avec des revenus insuffisants, les personnes sont limitées dans leur capacité à participer pleinement à la société.

L'UE a fixé un cadre commun pour que les États membres partagent des idées, des méthodes, des connaissances et des expériences en matière de pensions. Ce processus ([10]) a les objectifs communs suivants:

([10]) Méthode ouverte de coordination: http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/open_method_coordination_fr.htm

1. garantir un revenu adéquat à la retraite, dans un esprit de solidarité et d'équité entre les générations et au sein de chacune d'entre elles;
2. assurer la viabilité financière des régimes de retraite publics et privés, notamment en soutenant l'allongement de la vie professionnelle et le vieillissement actif;
3. veiller à ce que les régimes de retraite soient transparents et bien adaptés aux besoins et aspirations des individus, ainsi qu'aux exigences des sociétés.

Exemples d'évaluation des pensions par les pairs

En 2011, neuf pays de l'UE ont procédé à une évaluation par les pairs de l'approche des Pays-Bas visant à trouver **le juste équilibre entre sécurité et accessibilité financière des régimes de retraite par capitalisation.**

En 2011, dix pays de l'UE ont procédé à l'évaluation par les pairs des travaux de l'Allemagne sur **l'impact des interruptions de carrière sur les pensions de retraite des femmes.**

Le rapport conjoint sur les pensions 2010 a souligné que des réformes supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans le domaine du vieillissement actif en matière d'emploi, notamment pour les travailleuses âgées. L'UE facilite les efforts nationaux de réforme, notamment au moyen d'évaluations par les pairs.

Le 16 février 2012, la Commission a adopté un livre blanc sur les retraites qui expose la manière dont l'UE et les États membres peuvent optimiser leur collaboration pour garantir un revenu suffisant aux retraités, notamment par l'intermédiaire du vieillissement actif. Il a proposé des mesures visant à promouvoir un meilleur équilibre entre les années de vie active et les années de retraite et à améliorer les possibilités de constituer une épargne-retraite supplémentaire.

La coopération dans le domaine des soins de santé et des soins de longue durée

Les systèmes de soins de santé et de soins de longue durée jouent un rôle majeur en permettant de vieillir en bonne santé et de rester autonome. Toutefois, ces systèmes subissent des pressions énormes du fait du vieillissement de la population et des restrictions des finances publiques.

L'organisation de ces systèmes est soumise à l'élaboration de politiques par les pouvoirs publics nationaux et souvent régionaux. Cependant, un processus de l'UE ([10]) soutient l'échange et l'apprentissage mutuels pour identifier des solutions en vue de réaliser les objectifs suivants:

1. accès — à un ensemble de services à domicile, communautaires et institutionnels, y compris par l'accessibilité économique ou la prise en charge par une assurance, et des délais d'attente réduits;
2. qualité — notamment par une meilleure coordination entre les niveaux de soins et la priorité à la rééducation et en aidant les personnes à rester chez elles;
3. durabilité — y compris par une combinaison appropriée de financements publics et privés et une meilleure coordination entre les services, ainsi que par la promotion de la santé.

L'UE facilite les processus de réforme dans les États membres par des évaluations par les pairs et le financement de projets permettant aux décideurs nationaux de mieux accéder aux expériences internationales.

Exemples d'évaluation des soins de santé et des soins de longue durée par les pairs

En 2011, sept pays de l'UE ont procédé à l'évaluation par les pairs de l'approche de la Suède intitulée **«Combler l'écart ou comment concilier l'accroissement des besoins de soins et le manque de moyens».**

En 2009, huit pays de l'UE ont procédé à l'évaluation par les pairs des travaux de la France sur **«La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées: gérer à domicile les troubles du comportement du patient».**

L'UE soutient également le vieillissement actif et en bonne santé en promouvant des soins de meilleure qualité pour les personnes âgées fragiles, qu'elles vivent dans une institution ou chez elles. Elle met en particulier l'accent sur la prévention des abus envers les personnes âgées. Un rapport spécial Eurobaromètre sur la santé et les soins de longue durée de 2007 a révélé que 55 % des Européens estiment que de nombreuses personnes âgées dépendantes sont victimes d'abus de la part des personnes qui sont censées s'occuper d'elles.

En mars 2008, la Commission européenne a organisé une grande conférence intitulée «Protection de la dignité des personnes âgées — Prévention de la maltraitance et de la négligence envers les personnes âgées» pour contribuer à mieux comprendre ce phénomène et la manière de le combattre efficacement dans l'ensemble de l'Europe.

À la suite de cette conférence, le Parlement européen a demandé une action pilote que la Commission européenne a mise en œuvre dans le cadre d'un appel de propositions pour des projets axés sur la surveillance de la maltraitance des personnes âgées par l'intermédiaire des systèmes publics de santé et de soins de longue durée et sur l'identification de bonnes pratiques pour sa prévention.

Une initiative pilote contre les abus envers les personnes âgées: trois projets financés par l'UE

EuROPEAN – Cadre de référence européen pour la prévention des abus et des négligences envers les personnes âgées http://www.preventelderabuse.eu

Milcea – Surveillance de la maltraitance des personnes âgées par l'intermédiaire des systèmes publics de santé et de soins de longue durée http://www.milcea.eu

WeDO – Partenariat européen pour le bien-être et la dignité des personnes âgées
http://www.wedo-partnership.eu/

La Commission a également financé une action intitulée «Abuel» qui comporte une enquête multinationale de prévalence de la maltraitance des personnes âgées dans le cadre du programme d'action en matière de santé publique.

Le programme européen Daphne lutte contre toutes les formes de violence envers les enfants, les jeunes et les femmes et protège les victimes et les groupes à risque. Il finance également des actions visant à lutter contre la maltraitance des personnes âgées. Ces actions ont permis d'identifier de meilleurs moyens de détecter, surveiller, combattre et prévenir la maltraitance, y compris la violence physique et financière. Le projet Daphne Eustacea a élaboré une charte européenne des droits et responsabilités des personnes âgées ayant besoin d'assistance et de soins longue durée.

Le programme Daphne: lutter contre les abus au sein des familles

Breaking the Taboo 2 s'emploie à donner les moyens aux professionnels des services sociaux et sanitaires de combattre les violences contre les femmes âgées au sein des familles. Il remplace un premier projet qui a débouché sur la publication du rapport **Breaking the Taboo** en 2008.

Lutter contre la discrimination fondée sur l'âge

Outre la législation présentée ci-dessus, il existe d'autres moyens de lutter contre les discriminations. Les activités visant à mieux comprendre la discrimination en fonction de l'âge, souvent associée à d'autres formes de discrimination, à mobiliser l'opinion sur ce phénomène et à mieux comprendre son influence négative sur les individus et la société ont constitué une contribution majeure à cette tâche à l'échelle de l'UE. La Commission:

- finance depuis 2003 une campagne européenne intitulée «Pour la diversité. Contre les discriminations» qui publie des films, des images et des documents écrits pour lutter contre les stéréotypes et mobiliser l'opinion sur les discriminations et les lois qui les combattent;
- soutient des groupes d'experts dans le domaine de la lutte contre les discriminations dont l'objectif est d'assurer l'échange d'analyses et d'informations entre les États membres sur les questions socio-économiques, la législation, les organismes d'égalité et la bonne gouvernance. Les groupes valident les bonnes pratiques et produisent des publications, notamment deux sur l'emploi et la discrimination fondée sur l'âge;
- a commandé une enquête Eurobaromètre spéciale sur la discrimination dans l'UE en 2009 pour comprendre les attitudes du public vis-à-vis de ce phénomène. Celle-ci a révélé que les citoyens percevaient l'âge comme étant l'inconvénient le plus courant pour rechercher du travail.

La Commission a clairement expliqué son engagement à lutter contre la discrimination pour différents motifs, notamment l'âge, dans une communication intitulée «Non-discrimination et égalité des chances: un engagement renouvelé». La Commission favorise l'intégration systématique de la non-discrimination en fonction de l'âge dans toutes les politiques.

Elle finance également une plateforme européenne d'échange sur les chartes nationales en faveur de la diversité en vue de promouvoir l'approche visant à encourager les entreprises à respecter de manière volontaire les engagements en matière de diversité. La plateforme se compose d'organisations qui promeuvent et mettent en œuvre des chartes nationales en faveur de la diversité et œuvrent pour généraliser une culture de la gestion d'entreprise reposant sur la diversité, qui est fondée sur les avantages pour l'entreprise d'une main-d'œuvre diversifiée, y compris les travailleurs âgés.

L'égalité des chances pour les personnes handicapées

Si la vieillesse n'est pas synonyme de handicap, le risque de souffrir d'une déficience physique ou mentale augmente considérablement avec l'âge. Aider les nombreuses personnes âgées qui sont touchées par une certaine forme de handicap à surmonter les obstacles dans leur environnement constitue un moyen important de promouvoir le vieillissement actif.

Les politiques en matière de handicap relèvent essentiellement de la compétence des États membres. Toutefois, l'UE cherche à renforcer les politiques des États membres par la promotion de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel, notamment dans le cadre de projets innovants. Cela vise à contribuer à la mise en œuvre de l'engagement de l'UE envers la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (p. 5).

La stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées précise les actions et les instruments au niveau de l'UE qui permettent de surmonter les obstacles entravant la participation à l'emploi et à la vie économique et sociale auxquels sont confrontées les personnes vivant avec un handicap. Cette stratégie couvre les domaines suivants:

1. l'accessibilité — en suivant une approche de «conception pour tous» dans l'élaboration de l'environnement bâti, des transports et de l'information et de la communication, y compris la définition de normes européennes (voir la section sur le projet d'acte législatif européen sur l'accessibilité p. 6);
2. la participation — y compris dans la vie sociale, culturelle et politique;
3. l'égalité — la directive européenne en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi (p. 6) constitue un outil important pour lutter contre la discrimination fondée sur le handicap, qui est un obstacle au vieillissement actif dans le domaine de l'emploi;
4. l'emploi — en soutenant la formation professionnelle, l'éducation et les projets en faveur de l'accessibilité des lieux de travail (p. 8, 18 et 19), ainsi que la législation en faveur de l'égalité de traitement (p. 6);
5. l'éducation et la formation tout au long de la vie — l'égalité de l'accès à l'instruction et aux possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie (p. 19);
6. la protection sociale et l'inclusion — en soutenant l'apprentissage mutuel concernant la mise en œuvre de systèmes adéquats dans les États membres (p. 14-15);
7. la santé — y compris l'égalité de l'accès à des soins de santé de haute qualité (p. 15) et la promotion de la rééducation et des soins préventifs, qui sont cruciaux pour le vieillissement en bonne santé (p. 11-12). L'UE encourage également la santé et la sécurité au travail en vue de réduire les accidents susceptibles d'occasionner une invalidité et une dépendance (p. 7).

La Journée européenne des personnes handicapées (le 3 décembre) soutient ces objectifs en réunissant les parties intéressées et les acteurs politiques.

Une stratégie en faveur de l'égalité des sexes

La Commission européenne a adopté une double approche pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, en adoptant des mesures spécifiques en faveur de l'égalité des sexes, notamment par la législation et la mobilisation de l'opinion, et en introduisant une perspective en matière d'égalité des sexes dans tous les domaines politiques de l'UE, notamment dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et du programme de réforme des retraites.

Les inégalités entre les sexes et les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes tout au long de la vie se traduisent par des revenus plus faibles lors de la retraite et un risque plus élevé de pauvreté pour les femmes âgées. En outre, ces dernières sont celles qui utilisent et fournissent le plus les services de soins. L'UE cherche à faire en sorte que les femmes et les hommes âgés puissent bénéficier d'une vie active, saine et décente en luttant contre ces inégalités.

La Commission a renforcé son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes avec sa charte des femmes en 2010 et sa stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015. Elle a pour objectif de soutenir les progrès des États membres en matière d'égalité entre les sexes par:

- la publication de rapports annuels sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la mise en place de structures au niveau de l'UE, telles que le groupe de haut niveau sur l'intégration de la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes et le comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes, l'intégration de la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances entres les femmes et les hommes;
- la création de réseaux d'experts en matière d'égalité entre les sexes.

En 2011, le comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes a adopté un avis sur **«La dimension de genre dans le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle».**

En 2011, le réseau d'experts en matière d'égalité entre les sexes a publié un rapport: **«Politiques en matière de vieillissement actif et d'égalité entre les sexes: l'emploi et l'inclusion sociale des femmes et des hommes en fin d'activité ou en début de retraite».**

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes a été abordée dans des communications de la Commission, des résolutions du Parlement européen et des conclusions du Conseil qui ont porté sur des sujets tels que l'égalité de rémunération, l'égalité des chances concernant le vieillissement actif et digne et le rôle des femmes au sein d'une société vieillissante.

L'innovation sociale

L'UE encourage l'innovation sociale en tant que concept de plus en plus important et source de solutions nouvelles et créatives pour répondre aux défis sociaux et sociétaux. Elle permet notamment de rechercher de nouvelles façons de promouvoir le vieillissement actif. Un soutien est accordé sous la forme d'un financement de démarrage pour de nouvelles initiatives, en vue de développer des projets et des initiatives à petite échelle visant à partager des bonnes pratiques et des idées novatrices entre des régions et des pays.

La plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale intègre une «initiative européenne en faveur de l'innovation sociale» visant à élaborer une approche de la réforme sociale qui s'appuie sur des données factuelles. Cette initiative accède à un certain nombre de fonds européens existants pour soutenir ces actions, y compris le Fonds social européen (p. 8) et le programme Progress (voir ci-après). L'innovation sociale est également un élément important de l'initiative phare «Une Union pour l'innovation» (p. 11).

Les propositions que la Commission a adoptées pour les règlements du FSE et du FEDER pour la période 2014-2020 comprennent l'innovation sociale. Cela signifie que les États membres et les régions peuvent choisir d'investir dans l'innovation sociale et allouer les crédits des Fonds structurels à cette fin. Un guide sur l'innovation sociale pour les régions de l'UE sera publié par la Commission avant l'été 2012.

Le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale

Doté d'un budget de 743,25 millions d'euros pour la période 2007-2013, le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress) finance des activités, telles que des études, des formations juridiques et politiques, la mise en réseau des organisations non gouvernementales (ONG), des échanges transnationaux et des campagnes de sensibilisation du public. Il contribue à la stratégie de vieillissement actif par l'intermédiaire de nombreuses activités, telles que:

- l'examen de politiques fondées sur des données factuelles pour le passage de la vie active à la retraite;
- des réseaux d'experts en matière d'égalité de traitement, de diversité et d'égalité des sexes;
- la formation de professionnels juridiques et politiques en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité des sexes;
- la réalisation d'études sur l'accessibilité en Europe et l'organisation du prix européen de l'accessibilité;
- la mise en œuvre de projets d'innovation sociale.

Progress donne également la parole aux personnes âgées en cofinançant l'AGE Platform Europe, qui regroupe des associations de personnes âgées de toute l'UE, ainsi que des réseaux similaires dans les domaines du genre, des handicaps, etc.

Pour la période 2014-2020, la Commission a proposé un programme de nouvelle génération en matière de changement social et d'innovation. Il intégrerait Progress, le service européen de l'emploi (EURES) et l'instrument de microfinancement Progress.

Les priorités de santé publique, la promotion et le financement de l'activité physique

Les politiques de santé relèvent de la compétence des États membres, mais l'UE peut contribuer à développer les connaissances et la compréhension pour s'attaquer aux problèmes de santé publique, prévenir les maladies et lutter contre les menaces sanitaires. Elle s'emploie aussi à mobiliser l'attention sur les principales priorités en matière de santé publique conformément aux objectifs à long terme en matière de promotion du vieillissement actif et en bonne santé.

Dans ce contexte, la stratégie en matière de santé 2008-2013 de l'UE fixe trois objectifs:

1. favoriser une bonne santé dans une Europe vieillissante;
2. protéger les citoyens contre les menaces sanitaires;
3. soutenir des systèmes de santé dynamiques et les nouvelles technologies.

En 2008, les conclusions du Conseil européen ont exhorté les États membres et la Commission à élaborer des stratégies efficaces de santé publique pour lutter contre les maladies neurodégénératives liées au vieillissement,, tandis que les recommandations du Conseil de 2009 se sont concentrées sur la nécessité d'assurer la sécurité des patients et la prévention des infections associées aux soins.

La Commission européenne a publié des communications sur les systèmes et services de télémédecine et une initiative européenne sur la maladie d'Alzheimer et les autres démences en vue de favoriser le progrès dans ces domaines clés du vieillissement actif et en bonne santé.

Dans le domaine du sport, l'UE joue un rôle particulier dans la promotion de l'activité physique pour améliorer la santé, y compris en tant que moyen de parvenir à un vieillissement actif et en bonne santé. Elle a élaboré un livre blanc (2007) et une communication (2011) sur le sport, qui reconnaissent les avantages sociaux et économiques de l'activité physique. Un groupe d'experts «Sport, santé et participation», mis en place par le Conseil, s'emploie à promouvoir l'activité physique. Il a publié des orientations spécifiques de l'UE sur l'activité physique, y compris une section consacrée aux services pour les personnes âgées. Une nouvelle initiative politique de l'UE sur la mise en œuvre de ces orientations au niveau national est en cours de préparation. Des financements de projets transnationaux soutenant l'activité physique et le vieillissement actif ont été disponibles en 2009 et à nouveau en 2012.

La Commission a également mis en place des comités et des groupes d'experts dans le domaine de la santé en vue d'améliorer l'échange et l'apprentissage entre les principaux acteurs nationaux, locaux et régionaux sur des questions importantes liées au vieillissement en bonne santé, y compris des sujets tels que le tabagisme, l'obésité, l'abus d'alcool, le cancer ainsi que des mécanismes de coopération en matière de nutrition et d'activité physique, de VIH/sida, de sécurité sanitaire et d'information.

Un programme de santé spécifique de l'UE a fourni 321 millions d'euros pour la période 2008-2013, dans le cadre d'actions qui favorisent la santé et réduisent les inégalités en la matière et dont l'objectif est d'accroître les années de vie en bonne santé et de promouvoir le vieillissement en bonne santé, ainsi que des actions dans des domaines tels que la sécurité des patients et l'information en matière de santé. Divers autres programmes de financement de l'UE — en particulier dans le domaine de la recherche — (p. 10) comportent également une dimension de santé publique.

La Commission a proposé un nouveau programme «La santé en faveur de la croissance» 2014-2020 pour répondre aux objectifs de la stratégie Europe 2020, en particulier dans les domaines de l'emploi, de l'innovation et de la durabilité. Elle prévoit un soutien spécifique en faveur du partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé (p. 11). Le volet consacré aux sports de la proposition de la Commission pour le nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, «Erasmus pour tous» 2014-2020, met l'accent sur les activités physiques qui ont un effet positif sur la santé.

La promotion de l'accessibilité et de la mobilité

Les transports sont l'une des principales politiques communes de l'UE. Celle-ci s'efforce de garantir la libre circulation des personnes et des biens pour soutenir le marché intérieur. Toutefois, elle s'est également penchée sur les questions de mobilité qui peuvent être essentielles pour permettre aux citoyens de rester actifs sur le marché du travail et au sein de la communauté lorsqu'ils vieillissent.

Le plan d'action de l'UE pour la mobilité urbaine (2009) favorise la mise en place de solutions de transport intégrées et axées sur les citoyens, dans le contexte du vieillissement démographique. Il soutient notamment des transports plus écologiques en milieu urbain, l'accessibilité, les droits des passagers et des systèmes de transport intelligents. La Commission européenne soutient des projets novateurs et le partage d'expériences et de connaissances entre les États membres et les régions par l'intermédiaire de plusieurs instruments de financement, y compris le programme spécifique «Coopération du 7e PC — Transports» (voir p.10), les Fonds de développement régional (p. 8) et le programme «Énergie intelligente — Europe» (p. 11).

Afin de promouvoir le renforcement de l'accessibilité de l'environnement urbain en Europe, la Commission soutient l'Access City Award qui reconnaît et met à l'honneur les villes engagées en faveur d'un environnement accessible à tous, couvrant l'environnement physique, les transports, les technologies et les systèmes d'information et de communication, ainsi que d'autres installations et services.

Le vieillissement actif exige également un accès aux biens et services (voir la législation en cours d'élaboration p. 6). La stratégie de l'UE pour la politique des consommateurs (2007-2013) identifie en particulier la croissance du nombre de consommateurs âgés à la fois comme un défi et une opportunité pour les fournisseurs de biens et de services. Cette stratégie est directement soutenue par un programme d'action communautaire concernant la politique des consommateurs qui finance des activités visant à protéger la santé, la sécurité et les intérêts économiques et juridiques des consommateurs. Ces travaux se poursuivront dans le cadre d'un nouvel agenda du consommateur européen et d'un programme d'action pour les consommateurs (2014-2020), qui comprendront une orientation claire sur les consommateurs âgés.

Le vieillissement actif est également soutenu par un projet novateur visant à promouvoir le tourisme social. Le programme Calypso soutient le tourisme en basse saison qui profite à la fois aux groupes défavorisés, qui pourraient autrement ne pas être en mesure de partir en vacances, et les régions qui dépendent du tourisme pour l'emploi et la croissance. L'initiative cible en particulier les personnes âgées qui sont à la retraite ou sont âgées d'au moins 65 ans.

La promotion des TIC pour le vieillissement actif

Les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle de plus en plus important en faveur du vieillissement actif. Internet et les nouvelles technologies offrent souvent un accès rentable et aisé à l'information, aux biens et services, à l'interaction sociale et aux processus démocratiques et civils. L'UE s'emploie à faciliter le développement concret de solutions TIC réalistes qui permettent un vieillissement actif et en bonne santé.

En 2007, la Commission a lancé un plan d'action européen sur les technologies de l'information et de la communication et le vieillissement, intitulé «Bien vieillir dans la société de l'information». Il visait à tirer parti des opportunités pour créer de nouveaux produits et services TIC plus accessibles aux personnes âgées. Ces solutions visent à la fois à soutenir le vieillissement actif et en bonne santé dans tous les domaines de la vie et à créer des emplois bénéficiant à l'ensemble de l'économie.

Le plan d'action «Bien vieillir» s'inscrit dans l'initiative européenne i2010 sur l'insertion numérique qui vise à garantir des progrès de la part de l'industrie des TIC et des organismes publics en faveur de l'accessibilité de tous les produits et services TIC pour les groupes défavorisés. Cette stratégie a vu le jour suite à une communication de 2008 intitulée «Vers une société de l'information accessible» qui présente des suggestions pour améliorer l'accessibilité numérique, et en particulier l'accès à l'internet, pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

L'ambitieuse stratégie numérique 2020 de l'UE, l'une des initiatives phares de la stratégie Europe 2020, vise à mieux exploiter le potentiel des TIC pour favoriser l'innovation, la croissance économique et le progrès. Elle met en particulier l'accent sur le potentiel offert par l'utilisation des TIC pour répondre aux besoins d'une population vieillissante, par la culture et les compétences numériques, la santé en ligne et les systèmes et services de télémédecine. Elle comporte des actions spécifiques visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, contribuant ainsi à des objectifs en matière de vieillissement actif.

Ces différents plans d'action connexes bénéficient également du soutien de nombreux programmes de financement européens, notamment le 7e PC-TIC (voir p. 10), le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (p. 11), AAL (p. 11), le PIE (p. 10) et les sous-programmes du FEDER (p. 9).

Encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie

Concrétiser l'éducation et la formation tout au long de la vie contribuera au vieillissement actif en développant et en maintenant les qualifications et les compétences dont les individus ont besoin pour travailler et participer pleinement à la société. Les politiques d'éducation relèvent de la responsabilité des États membres, mais l'UE s'emploie à soutenir la contribution de l'éducation en faveur des objectifs économiques et sociaux de l'UE dans le contexte d'une société vieillissante. Éducation et formation 2020 fournit un cadre stratégique pour cette coopération européenne.

Les ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelles ont exposé leurs priorités en matière de coopération européenne renforcée à l'horizon 2020 dans le communiqué de Bruges. Il porte spécifiquement sur l'importance de l'actualisation des qualifications et des compétences des travailleurs âgés. Par ailleurs, l'agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes met l'accent sur l'offre d'une éducation et d'une formation bien développée pour les personnes âgées afin de promouvoir le vieillissement actif, autonome et en bonne santé. Afin de promouvoir le processus politique et de l'orienter, la Commission européenne a lancé une étude sur l'apprentissage en faveur du vieillissement actif et de l'apprentissage intergénérationnel. Les résultats de cette étude permettront d'identifier les éléments clés du rôle de l'apprentissage dans une société vieillissante et ses implications pour l'Europe.

Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) de l'UE facilite à la fois le vieillissement actif en matière d'emploi grâce à des initiatives de formation professionnelle, mais aussi le vieillissement actif au sein de la collectivité et à la maison par le développement des compétences personnelles. Les projets ciblent les étudiants et les apprenants individuels, mais aussi les enseignants, les formateurs et les organisations. Doté d'un budget de près de 7 milliards d'euros pour la période 2007-2013, le programme EFTLV soutient les possibilités d'éducation et de formation pour les personnes à tous les stades de leur vie grâce à des échanges, des visites d'étude et des activités de mise en réseau. Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie sera suivi du programme «Erasmus pour tous» (2014-2020). Il s'agit d'une proposition ambitieuse visant à répondre aux défis communs en matière d'éducation et de formation en Europe. L'éducation et la formation des adultes, y compris l'apprentissage à un âge plus avancé, s'inscrivent dans ce programme.

Le programme Grundtvig est un volet spécifique du programme EFTLV qui soutient l'apprentissage de tous les adultes. L'un de ses objectifs est de promouvoir le développement personnel, l'autonomie et la contribution à la société des individus lorsqu'ils vieillissent.

Le programme Grundtvig soutient les apprenants plus âgés

EuBiA a développé le travail en réseau et l'échange de bonnes pratiques sur les manières d'atteindre et d'habiliter les apprenants seniors. Il a créé un guide afin d'encourager les personnes âgées à suivre une formation et a établi un réseau de professionnels.

Les projets de volontariat des seniors est une initiative intéressante du programme Grundtvig qui favorise directement le vieillissement actif au sein de la collectivité. Ils promeuvent la contribution que les personnes âgées peuvent apporter en tant que volontaires dans d'autres pays et renforcent ainsi la solidarité intergénérationnelle.

Parmi les autres volets utiles du programme EFTLV pour la promotion du vieillissement actif en matière d'emploi, citons le programme Leonardo da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnels, qui peut être mobilisé à la fois pour former les travailleurs âgés et promouvoir la demande pour cette catégorie de travailleurs.

Le Cedefop: un organisme de l'UE pour soutenir le développement de la formation professionnelle et les politiques de formation

Basé à Thessalonique, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) mène un projet sur les travailleurs âgés. Il vise à fournir de nouvelles connaissances sur le vieillissement et le travail au moyen de nouvelles recherches, et à proposer des politiques en matière de vieillissement actif qui visent à décourager la retraite anticipée et à favoriser l'allongement de la vie active.

Conclusion

Cette brochure montre que l'Union européenne soutient le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle de nombreuses façons différentes et qu'elle intensifiera ses efforts dans plusieurs domaines. Toutefois, elle précise aussi très clairement que nous devons affronter des problèmes extrêmement divers et que la plupart des travaux devront être entrepris dans les États membres, aux niveaux national, régional et local et dans le cadre de processus de négociation collective.

L'UE a beaucoup à offrir en matière de soutien des efforts de réforme dans les États membres, mais la plupart des instruments de financement et des programmes présentés dans cette brochure sont, dans une large mesure, déterminés par la demande. Une approche descendante concernant le vieillissement actif, où l'UE prend les initiatives et indique aux décideurs des États membres ce qui doit être fait, ne fonctionnera pas. Il convient d'aborder bon nombre des obstacles qui doivent être surmontés pour concrétiser le vieillissement actif conformément au principe de subsidiarité, qui exige une intervention dans chaque État membre au nom de ses citoyens.

Les instruments de politique présentés dans cette brochure facilitent cependant les partenariats entre l'UE et les autorités publiques des États membres, ainsi qu'entre les décideurs et les parties intéressées des différents pays. C'est à eux de faire avancer la cause du vieillissement actif qui déterminera le degré d'efficacité des instruments politiques de l'UE. Leurs idées concernant de nouvelles solutions peuvent bénéficier du soutien de l'UE pour les tester et faire en sorte que les bonnes pratiques soient diffusées largement dans toute l'UE.

Commission européenne

La contribution de l'UE au vieillissement actif et à la solidarité intergénérationnelle

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2012 — 20 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 978-92-79-25127-6
doi:10.2767/67786

Cette brochure présente la contribution de l'Union européenne (UE) en faveur de son programme d'action pour le vieillissement actif et montre que l'UE est un partenaire de poids dans ce domaine. Elle vise à inspirer une plus grande détermination des États membres à promouvoir le vieillissement actif, permettant ainsi à la solidarité intergénérationnelle de résister à l'épreuve du vieillissement de la population.

Cette publication est disponible en version imprimée dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
  Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site http://ec.europa.eu
  ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du Journal officiel de l'Union européenne, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
  (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

KE-32-12-224-FR-C

Les publications de la direction générale de l'emploi,
des affaires sociales et de l'inclusion vous intéressent?

Vous pouvez les télécharger ou vous abonner gratuitement:

http://ec.europa.eu/social/publications

Vous pouvez également vous abonner gratuitement au bulletin d'information électronique L'Europe sociale de la Commission européenne:

http://ec.europa.eu/social/e-newsletter

Office des publications

ISBN 978-92-79-25127-6

9 789279 251276